



République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : financier  
JNV/NH/MS  
N° DC.2023.054

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet : avenant de prolongation des conventions relatives à l'attribution du fonds de soutien aux investissements communaux : - mise en conformité et sécurité de la salle des fêtes communale, - mise en sécurité d'espaces publics par le comblement de la carrière - création d'une aire de jeux Les Floralies - création d'une aire de jeux Place Gabriel Péri**

Le Maire de la Ville de Marly,

**Vu** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°22-51 du 19 juillet 2022 du Conseil municipal de Marly donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de prolonger les conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

### DECIDE

**Article 1:** de signer les avenants prolongeant les conventions citées en objet jusqu'au 30 septembre 2023 ;

**Article 2:** Monsieur le Maire, Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au comptable de la collectivité ;

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 25 mai 2023

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le  
et de la publication le 26/05/2023